

L'Europe des universités

CU
pU

CONFÉRENCE
DES PRÉSIDENTS
D'UNIVERSITÉ

Perspectives et recommandations.

*Cahier spécial réalisé dans le cadre du colloque annuel
2018 de la Conférence des présidents d'Université - CPU.*

2018





Les perspectives et recommandations exposées dans ce document sont issues d'un travail collégial réalisé par les présidents d'université lors du colloque annuel de la CPU qui s'est tenu à Dijon les 15 et 16 mars 2018.



Gilles ROUSSEL, président de la CPU

En 2018, l'enseignement supérieur et la recherche sont plus que jamais européens. Non seulement nous célébrons cette année, à Paris, les vingt ans de la Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieur, dite Conférence du processus de Bologne, mais de grandes avancées sont à l'œuvre pour l'espace européen de l'Enseignement supérieur et de la Recherche avec la publication par la Commission européenne, en juin, des orientations du futur programme-cadre.

C'est dans ce contexte que la CPU a organisé, les 15 et 16 mars derniers, à l'Université de Bourgogne, son colloque annuel qu'elle a souhaité consacrer à « l'Europe des universités ». 2018 offre en effet une opportunité unique pour nous permettre de réfléchir ensemble à l'Europe dont nos établissements ont besoin, tant sur le plan de l'excellence que sur celui de l'innovation, mais aussi à l'Europe à laquelle ils aspirent.

Piloté par Carle Bonafous-Murat, président de l'Université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle et président du comité Europe de la CPU, récemment créé, ce colloque, structuré en ateliers thématiques et en tables-rondes, a permis aux acteurs universitaires, aux élus locaux, à des entreprises, des associations et des organisations internationales de confronter leurs points de vue, leurs visions, leurs ambitions européennes.

Le colloque 2018 de la CPU s'est ainsi attaché à réfléchir à la forme que prendront les « universités européennes » et les réseaux d'universités, voulus par le président de la République française lors de son discours de la Sorbonne, en septembre 2017. Il a également accordé une place importante aux enjeux de la participation des universités aux programmes européens, à la redéfinition des politiques de sites, ou encore aux interactions avec les acteurs régionaux et nationaux, les organismes de recherche, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Les politiques et les programmes européens ont un impact évident sur les universités. Réciproquement, il incombe à ces dernières, et à la CPU qui les représente dans leur diversité, d'impulser le changement. Beaucoup le font déjà. L'autonomie leur permet non seulement de prendre acte de leur réalité

géographique, de leur organisation, de leur histoire, de leur culture, mais d'en faire une véritable richesse au service des étudiants, dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les acquis de Bologne sont immenses, que l'on pense à l'harmonisation des cursus et des niveaux de diplômes, à la mobilité accrue des étudiants, à l'attractivité renforcée de l'Europe dans le monde, pour n'en citer que quelques-uns. Nous devons prolonger cette dynamique, confirmer l'existence d'une communauté européenne de pratiques autour de la formation, de la recherche, de l'innovation, de la diffusion du savoir. Nous devons aussi renforcer l'approche intégrée des programmes européens, les partenariats et les échanges entre équipes de recherche internationales. En un mot, nous devons créer de nouveaux écosystèmes, impliquant la communauté universitaire dans son ensemble, et permettant aux établissements de s'approprier ce qu'il est désormais possible d'appeler « l'esprit de Bologne ».

Mais au-delà des programmes et des dispositifs, c'est un certain nombre de valeurs que les établissements français d'enseignement supérieur et de recherche promeuvent et partagent. Ces valeurs, ce sont celles de l'humanisme, de l'ouverture, de la citoyenneté, de la laïcité, de l'égalité entre les femmes et les hommes, du refus de toute discrimination, de l'esprit critique et de la valorisation scientifique.

Mise à mal, à plusieurs reprises dans l'histoire, par des velléités politiques de récupération, par l'essor des nationalismes et de la méfiance envers la science, l'université a toujours su réaffirmer l'universalité des savoirs, montrer son rôle incontournable dans le combat contre les obscurantismes et les tentations autoritaires, pour la promotion de la paix. Aujourd'hui, alors que les pourfendeurs de la démocratie gagnent du terrain en Europe, alors que, chez certaines populations, l'identité européenne est fragilisée, la culture est un rempart. Elle permet de créer du commun, de faire de nos différences un atout. Mais pour cela, elle doit être la plus partagée possible. Et nous gardons en tête qu'aux portes de l'Europe, des chercheurs et des intellectuels sont menacés, emprisonnés, ou pire encore.

C'est pourquoi les universités et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche doivent, et peuvent, comme ils l'ont fait par le passé, être un moteur du projet européen. Et parce qu'il n'est pas question de renoncer à construire des communautés académiques avec le Royaume-Uni après le Brexit, c'est une Europe au sens large du terme que nous envisageons. Nous n'oublions pas la Méditerranée, l'Afrique et plus largement l'espace francophone avec lequel nous avons des liens historiques et puissants.

Nous avons besoin d'unir nos forces et nos expertises pour développer, réaffirmer, imposer cette Europe de l'excellence et de l'innovation. Il nous faut trouver les moyens d'institutionnaliser notre coopération sans figer les cadres, ni brider les libertés, en faisant toujours passer les valeurs communes au premier plan. Nous avons progressé dans l'harmonisation des diplômes et des parcours, dans la mise en

commun des expertises. Nous devons aller plus loin, c'est notre responsabilité. Il faut le voir comme un véritable engagement.

Dans l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur, il nous faut avancer ensemble, imaginer de nouvelles collaborations, mutualiser ce qui peut l'être et nous inspirer les uns des autres, mieux nous connaître aussi et créer de l'émulation. C'est pour cela que nous souhaitons renforcer nos liens avec les autres conférences de présidents d'université européennes.

La CPU est une actrice majeure de la négociation du projet d'« universités européennes » et de réseaux universitaires. Elle poursuivra son action, avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Afin d'asseoir sa stratégie d'influence auprès des instances européennes, elle a renforcé son bureau à Bruxelles et y organise, régulièrement, une réunion des présidentes et des présidents. Grâce au partenariat de la Banque Populaire, de la Caisse des Dépôts, de la MAIF et de la Mgen, la CPU continuera donc son travail de représentation, d'influence et de faire-savoir de l'excellence des établissements, en France et en Europe.

Gilles ROUSSEL, président de la CPU



« Les universités partagent les valeurs fondatrices de l'Europe : le respect de la diversité et de la dignité humaine, la liberté, l'égalité, la démocratie, le respect des droits de l'Homme et de l'état de Droit. Ainsi, l'enseignement supérieur et la recherche peuvent donner un nouvel élan à la construction européenne. Les universités françaises y sont prêtes. C'est bien le sens de notre colloque annuel. »

Alain Bonnin, président de l'Université de Bourgogne

Interview de Carle Bonafous-Murat : dans les universités, « l'Europe suscite de l'intérêt, mais aussi des interrogations »

Président de l'université Paris 3 Sorbonne-Nouvelle et président du comité Europe de la CPU, Carle Bonafous-Murat a piloté le colloque de la CPU « L'Europe des universités ». Alors que la thématique européenne revêt cette année une importance particulière avec la Conférence ministérielle européenne de l'enseignement supérieur organisée par la France en mai prochain, et la publication des orientations du futur programme cadre européen par la Commission européenne en juin, le colloque a rencontré un vif succès en attirant plus de 250 participants.

Pour Carle Bonafous-Murat, les échanges, très fructueux, ont permis de couvrir un large spectre de questions relatives à l'Europe des universités. Si les 17 propositions issues du colloque « fixent des objectifs clairs », elles reflètent cependant toutes un même constat : « celui de la nécessité de renforcer le potentiel des universités françaises sur la scène européenne ».

Quel bilan tirez-vous du colloque consacré à « l'Europe des universités » ?

Carle Bonafous-Murat : Ce colloque a attiré plus de 250 participants, dont une soixantaine de présidents d'université, ainsi que de nombreux acteurs du monde politique et socio-économique et des représentants d'associations étudiantes. Ces chiffres démontrent que l'Europe suscite de l'intérêt, mais aussi parfois des interrogations car il n'est pas facile d'élaborer une stratégie européenne concertée à laquelle faire adhérer tous les acteurs d'un établissement, notamment les enseignants-chercheurs. Le vade-mecum sur les moyens de répondre aux appels à projets européens, élaboré par le bureau de la CPU à Bruxelles, constitue de ce point de vue un outil très utile.

En outre, la diversité des ateliers et des tables rondes a permis de couvrir un ensemble de questions très vaste, depuis la politique d'influence de la CPU à Bruxelles jusqu'aux nouvelles formes de mobilité étudiante, notamment celles qu'autorise le développement des ressources numériques, ou l'entrepreneuriat étudiant. Nous avons voulu qu'une des trois thématiques soit spécifiquement dédiée aux étudiants, et les débats ont été très soutenus au sein des ateliers.

L'espace européen de l'enseignement supérieur est une réalité depuis plusieurs années, mais il a besoin d'être consolidé et renouvelé. En ces temps de repli identitaire et de défiance vis-à-vis de l'Europe, ce second souffle est plus que jamais nécessaire, et c'est pourquoi les étudiants doivent y prendre toute leur part.



Dans quelle mesure les propositions du colloque auront-elles un impact sur les grandes échéances européennes ?

Les 17 propositions issues du colloque fixent des objectifs clairs et ont pour fonction d'interpeler le gouvernement français et les instances européennes sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à ces résultats. Certaines rejoignent des propositions formulées par d'autres associations ou conférences de présidents d'universités européennes : le doublement des crédits alloués à la recherche et à l'innovation dans le prochain programme-cadre est une demande partagée par l'HRK ou l'EUA notamment. D'autres s'inscrivent plus spécifiquement dans un contexte français, par exemple intégrer un volet de formation à l'Europe dans l'arrêté de mai 2016 sur le doctorat, de façon à former les prochaines générations de chercheurs et enseignants-chercheurs aux valeurs et aux enjeux européens.

Au-delà, toutes les propositions reflètent un même constat : celui de la nécessité de renforcer le potentiel des universités françaises sur la scène européenne. Si l'on veut que le taux de réponse aux appels à projets européens soit conforme aux capacités de recherche et de formation de la France, il faut certes des moyens financiers supplémentaires pour que de très bons projets ne restent pas sur le bord de la route, mais aussi des stratégies convergentes en matière de montage de projets : les universités et les organismes de recherche doivent coopérer plus étroitement sur ces questions. Pour ce faire, nous continuerons à multiplier les démarches auprès des acteurs à Bruxelles comme en France. Le Bureau de la CPU rencontre régulièrement les ministres, tandis que le bureau de Bruxelles accomplit un travail de lobbying pour faire connaître nos propositions et les amplifier. Dans cette perspective, la participation de la CPU à la conférence ministérielle de Bologne de mai prochain constituera un enjeu majeur.

Le colloque a-t-il permis de dresser les contours des futures « universités européennes » évoquées par le président de la République, lors de son discours de la Sorbonne en septembre dernier ?

Le sujet des « universités européennes » était dans toutes les têtes, et la table ronde qui lui a été consacrée, avec la participation de la Ministre, a en effet permis de répondre à certaines questions.

D'abord, il est clair qu'il n'y a pas un, mais plusieurs modèles d'universités européennes (transfrontalières, transnationales, en réseau ou avec une gouvernance intégrée plus forte), et les présidents d'université qui sont intervenus sur ce sujet ont bien montré la diversité des projets.

En second lieu, leur création doit partir de la base, des réseaux existants ou de ceux qui sont en train de se créer, la commission européenne ayant à préciser le cadre légal dans lequel elles pourront se construire. C'est une procédure bottom up et top down à la fois.

Il reste néanmoins des questions en suspens : par exemple, quel sera le rôle des états membres ? Contribueront-ils financièrement à la mise en œuvre de ces universités ? Sur cette question, il semble qu'il n'y ait pas d'accord pour l'instant, notamment entre les pays de l'UE 15 et ceux de l'UE 13. En outre, comment faire en sorte que ces universités puissent délivrer un même diplôme aux étudiants ? Les réglementations des différents états membres divergent sur ce sujet, on le sait bien, et il faudra trouver des arrangements qui ne soient pas des constructions administratives complexes.

Carle Bonafous-Murat,
Président de l'Université Sorbonne Nouvelle

Le comité Europe : structurer l'action de la CPU au niveau européen

Créé en décembre 2016 par le Bureau de la CPU, le comité répond à une nécessité grandissante de structurer les actions de la CPU au niveau européen, en lien avec la représentation de la CPU de Bruxelles.

Le comité poursuit ses interactions avec les différentes commissions de la CPU, et notamment, celle des relations internationales et européennes (Corie). Face aux défis majeurs relatifs aux questions européennes et aux rendez-vous phares de la période actuelle, il apparaissait nécessaire de créer un comité transversal dédié à cette seule thématique, capable de réagir vite et de

s'emparer des sujets d'actualité européens en associant la recherche, la formation et l'innovation.

Le comité Europe a deux objectifs principaux : il reçoit les informations issues des acteurs et responsables des politiques européennes et nationales sur les sujets européens. Il lui revient de travailler et d'échanger sur les propositions et recommandations de la CPU sur les enjeux européens.

Il est par ailleurs une caisse de résonance des politiques européennes.



Frédérique Vidal,
Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les recommandations de la CPU

1. La CPU soutient pleinement la création sur l'ensemble du territoire européen « d'universités européennes », réseaux d'excellence aux profils variés visant à favoriser une approche intégrée de la formation, de la recherche, de l'innovation ainsi que de l'entrepreneuriat.

2. La CPU défend une vision inclusive et évolutive de l'excellence en recherche et en formation. Elle souhaite que les libres initiatives des établissements d'enseignement supérieur européens aboutissent au renforcement de la cohésion entre l'ensemble des Etats membres, et contribuent ainsi au développement d'écosystèmes territoriaux associant régions et établissements d'enseignement supérieur et de recherche au sein d'une stratégie partagée.

3. La CPU souligne l'importance de poursuivre les collaborations avec les universités britanniques au-delà du cadre institutionnel qui sera défini par l'Union européenne à l'issue des négociations autour du Brexit, et qui ne saurait mettre un terme à des coopérations fécondes pour le développement de la recherche, de l'innovation et de la formation en Europe et dans le monde. Elle invite en outre à maintenir une politique généreuse et réciproque d'accueil des étudiants en mobilité.

4. La CPU réaffirme le rôle majeur des universités dans la promotion des valeurs européennes de tolérance, d'ouverture d'esprit, de liberté académique et de solidarité : elle appelle à la mobilisation des universités d'Europe pour amplifier la promotion de ces valeurs et développer activement la culture et la citoyenneté européennes auprès de la jeunesse.

5. La CPU est favorable à la généralisation de l'open access, tant au niveau européen que national. Dans la continuité de cet engagement, elle entend soutenir les initiatives en faveur du développement de la science ouverte.

6. La CPU souhaite que la proportion d'étudiants ayant bénéficié au cours de leur formation d'une période d'études ou d'un stage dans un autre pays européen soit portée à 50%. A cette fin, elle demande une augmentation significative des moyens alloués à la mobilité européenne, recommande d'intégrer un volet de mobilité dans les cursus, et préconise le développement de la mobilité virtuelle afin de toucher le plus grand nombre d'étudiants et d'apprenants dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

7. La CPU demande un plan d'investissement en faveur du développement des pédagogies innovantes et des infrastructures nécessaires au soutien à la mobilité virtuelle ainsi qu'à la numérisation des offres de formation au sein de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

8. Afin de soutenir l'entrepreneuriat étudiant et de permettre le déploiement du statut d'étudiant entrepreneur, la CPU demande, parallèlement au soutien apporté au dispositif national, la mise en place d'un programme de type Pepite au niveau européen.

9. La CPU propose de promouvoir au sein des nouveaux dispositifs Erasmus+ l'internationalisation des formations en apprentissage et

en alternance de l'enseignement supérieur. Pour faciliter la mobilité des étudiants apprentis, la CPU demande que le contrat de travail puisse être suspendu pendant la période de mobilité avec un relais financier assuré par le programme Erasmus+.

10. La CPU réaffirme son attachement à l'objectif, fixé dans le cadre de la stratégie Europe 2020, d'atteindre 3 % du PIB consacrés à la recherche et l'innovation publiques et privées pour tous les Etats membres, y compris la France. Afin d'assurer l'indépendance scientifique de l'Europe, d'apporter des réponses appropriées aux grands enjeux sociétaux de demain, et de mieux financer davantage de projets, elle demande, à l'instar d'autres associations d'universités européennes, le doublement du budget consacré à la recherche et l'innovation dans le prochain programme-cadre.

11. En accord avec les autres conférences de recteurs européennes et en lien avec sa préoccupation constante de dégager les moyens nécessaires pour les investissements et pour maintenir et renforcer leur compétitivité académique, la CPU réitère sa demande de sortir les investissements dans l'ESR des critères de Maastricht.

12. La CPU souhaite une approche intégrée entre les Directions générales de la Commission européenne (notamment des DG RTD, EAC et REGIO) et une plus grande harmonisation de leurs règles de financement.

13. Pour une politique d'influence efficace à Bruxelles, la CPU œuvrera par le biais de sa représentation à un renforcement de la concertation et des actions conjointes de l'ensemble des acteurs européens de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, notamment via les alliances de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche présents sur place.

14. La CPU appelle au développement d'une stratégie d'influence de l'enseignement supérieur et de la recherche européens vers les universités d'autres régions du globe, notamment à travers l'implication des universités ultramarines dans des coopérations avec les pays limitrophes.

15. La CPU invite les partenaires des sites à favoriser la mise en réseau, voire la mutualisation, des services d'ingénierie et d'accompagnement des projets européens. Plus généralement, elle recommande que les contrats de site intègrent un volet de stratégie européenne partagée précisant l'implication de chacun des partenaires, notamment des universités et des organismes de recherche.

16. La CPU demande que lorsque le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) et les instances européennes communiquent sur les Unités Mixtes de Recherche (UMR) impliquées dans des programmes européens, ils fassent apparaître toutes les tutelles, notamment universitaires.

17. La CPU recommande d'intégrer un volet spécifiquement dédié à l'Europe dans la formation doctorale (CV européen, financements et projets, carrière, connaissance des institutions et de la citoyenneté européenne, open access, etc.).

Version enrichie disponible sur le site web de la CPU

**Ce cahier spécial a été réalisé
par la Conférence des présidents d'université (CPU)
à l'occasion des cérémonies d'anniversaire du
processus de Bologne, processus auquel la CPU a
activement participé depuis 1998.**



Avec le soutien de :

